

# Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation de la CEE



ÉVALUATION DE LA CONFORMITÉ  
SURVEILLANCE DES MARCHÉS  
GESTION DES RISQUES  
MÉTROLOGIE  
FORMATION EN MATIÈRE DE NORMALISATION  
NORMES TENANT COMPTE DES QUESTIONS DE GENRE

**WP.6**



**CEE**

# Coopérations en matière de réglementation et normalisation – Pourquoi est-ce important?

Le commerce international peut être un catalyseur essentiel du développement économique durable. Pour que le commerce international contribue au mieux au développement durable, il doit être conforme aux objectifs des politiques publiques, notamment celles liées à la santé et à la sécurité publiques ou à la protection de l'environnement.

D'une part, si elles sont mal conçues, les réglementations et les normes nationales visant à promouvoir les objectifs politiques peuvent créer des obstacles au commerce international. De plus, si un exportateur vers plusieurs marchés internationaux doit se conformer à des exigences réglementaires nombreuses et très différentes, cela augmente les coûts. D'autre part, des réglementations et des normes qui ne sont pas assez bien conçues peuvent permettre à des produits dangereux d'arriver sur le marché et causer des risques.

Le secteur privé n'est souvent pas conscient du processus complexe de normalisation et de réglementation des produits, et il arrive qu'il ne s'y conforme pas sans le savoir.



## RECOMMANDATION L SUR LE MODÈLE INTERNATIONAL DE COOPÉRATION TRANSNATIONALE EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ÉLABORÉ À PARTIR DE BONNES PRATIQUES RÉGLEMENTAIRES

Cette recommandation, publiée pour la première fois en 2001 et révisée en 2015, porte la coopération réglementaire à un niveau supérieur en aidant les pays à adopter des dispositions réglementaires communes. Les dispositions réglementaires communes servent de base à l'harmonisation et à l'application de normes internationales.

## LE GROUPE DE TRAVAIL DES POLITIQUES DE COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RÉGLEMENTATION ET DE NORMALISATION (WP.6) DE LA CEE-ONU :

- Élabore des recommandations pour guider les décideurs et les organismes de normalisation ;
- Offre un forum neutre pour réunir les États membres, les organismes de normalisation, les organismes nationaux, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux afin de promouvoir la coopération et le partage des expériences ;
- Sensibilise aux nouveaux défis pertinents pour la normalisation et la réglementation, tels que le genre, l'économie circulaire, la numérisation, les nouvelles technologies et autres.



## DÉCLARATION DE MISSION DU WP.6

Le WP.6 s'emploie à promouvoir la coopération en matière de réglementation, les politiques de normalisation et les activités qui contribuent à réduire les obstacles techniques au commerce et à favoriser le développement durable dans toutes ses dimensions, y compris l'égalité des sexes, la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement, l'économie circulaire et l'adaptation aux nouvelles technologies. Le WP.6 et ses prédécesseurs ont plus de cinquante ans d'histoire au service des gouvernements de la région de la CEE.

## Le WP.6 de la CEE en bref

Par le biais de ses sous-groupes et de ses différents axes de travail, le WP.6 de la CEE couvre un large éventail de questions liées à la coopération en matière de réglementation et de normalisation.



La surveillance du marché et la chaîne de contrôle des produits qui entrent sur le marché est un pilier de l'infrastructure de qualité. Le groupe consultatif sur la surveillance du marché (MARS), créé en 2003, rassemble les principaux acteurs concernés (autorités publiques, fabricants, détaillants, importateurs, consommateurs, etc.) pour accroître la transparence et attirer l'attention sur le rôle et la responsabilité des autorités publiques dans la chaîne de contrôle.



Viser la parité dans les organes techniques qui élaborent les normes et s'assurer que les normes respectent une certaine optique de genre est essentiel pour atteindre l'ODD 5 et l'autonomisation des femmes. L'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre (GRSI), créée en 2016, aide les organismes de normalisation à introduire des mesures qui reconnaissent la valeur de voix diverses et d'une participation équilibrée à l'élaboration des normes. La Déclaration sur ce sujet compte plus de 70 signataires.



La gestion des risques dans les systèmes réglementaires est un aspect essentiel de la réduction des obstacles non tarifaires au commerce et de la garantie que les produits mis sur le marché sont sûrs pour les consommateurs et l'économie. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation (GRM), créé en 2011, vise à améliorer la gestion des dangers susceptibles d'affecter la qualité des produits et des services.



Les normes sont un élément majeur de notre vie quotidienne et influencent la façon dont les produits sont développés, pourtant celles-ci et l'environnement d'infrastructure de qualité qu'elles créent ne sont pas bien compris. L'initiative sur l'enseignement des normes et des questions relatives à la normalisation (START-Ed), créée en 2012, fournit une série de modèles de modules de formation que les organisations et les instituts universitaires peuvent utiliser pour promouvoir une meilleure compréhension des normes. Ces modules sont utilisés pour développer la plateforme d'apprentissage en ligne du WP.6 : <https://learnqi.unece.org>

## Collaboration du WP.6 avec d'autres organisations

Le WP.6 coopère étroitement avec de nombreuses organisations et agences : ministères nationaux, autorités réglementaires, organismes de surveillance des marchés, organismes internationaux de normalisation (par exemple, ISO, CEI), organisations régionales de normalisation (par exemple, CEN/CENELEC), autres organismes des Nations Unies (par exemple, CNUCED, ONU-Femmes), organisations intergouvernementales et non gouvernementales (par exemple, OMC, OCDE), consommateurs, associations industrielles.

### ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION (ISO)

Le WP.6 œuvre en étroite collaboration avec l'ISO et encourage souvent les organismes de réglementation à adopter les normes de l'ISO afin d'assurer l'harmonisation des réglementations techniques au-delà des frontières.

### ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

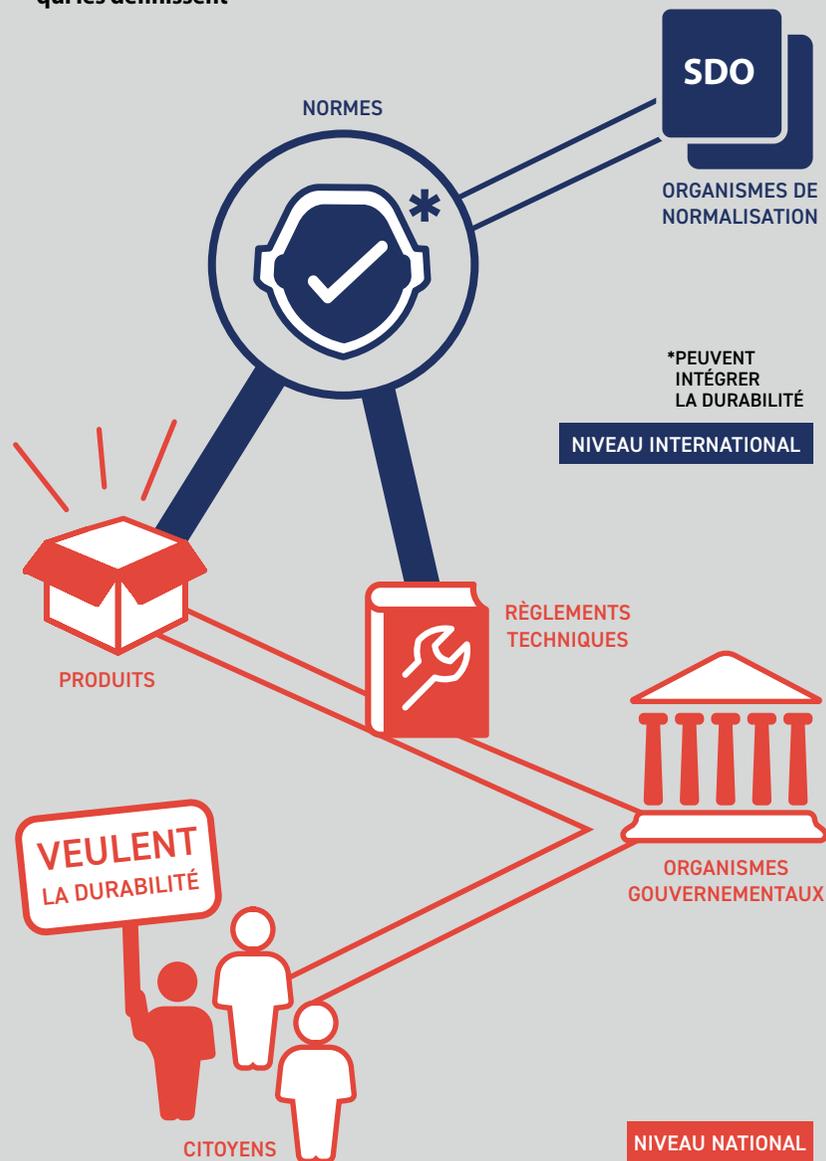
Le WP.6 vise à supprimer les obstacles techniques au commerce et, à ce titre, il dispose d'un siège d'observateur officiel au sein du Comité des obstacles techniques au commerce (OTC) de l'OMC.

### ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Le WP.6 participe à divers réseaux d'organisations tels que le Partenariat mondial des organisations établi par l'OCDE.

## Le WP.6 contribue aux thèmes prioritaires transversaux de la CEE

Pousser les produits vers le développement durable grâce aux normes qui les définissent



### OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le WP.6 a entrepris un inventaire des normes relatives aux objectifs de développement durable (ODD), que la plupart des grandes organisations de normalisation ont repris. Le portail des normes pour les ODD de la CEE a mis en correspondance plus de 20 000 normes des principales organisations avec les ODD. Voir : <https://standards4sdgs.unece.org>

### ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Le WP.6 promeut l'économie circulaire en encourageant l'intégration des considérations relatives au cycle de fin de vie dans la conception des produits par le biais de réglementations techniques qui s'appliquent lorsque le bien est mis sur le marché. L'économie circulaire est également abordée par les tests, l'inspection, la certification et la vérification des produits effectués par le biais de l'évaluation de la conformité.

### TRANSFORMATIONS NUMÉRIQUES ET ÉCOLOGIQUES

Dans le cadre des travaux du WP.6, la technologie numérique est un facteur essentiel de progrès. Dans ce domaine, les normes contribuent à rendre visible la gestion de l'innovation, en soutenant une plus grande professionnalisation au fil du temps dans la gestion de projet, la gestion de la qualité et la gestion de l'innovation.

## Le WP.6 est hébergé par la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE

Le WP.6 de la CEE fait partie de l'Unité de coopération réglementaire, hébergée par la Division du commerce et de la coopération économique (ECTD) de la CEE. La Division du commerce et de la coopération économique vise à soutenir des relations économiques plus étroites entre les 56 États membres de la CEE dans la poursuite des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU et du Programme de développement à l'horizon 2030.

### UNE VISION :

- Mettre le commerce et la coopération économique au service des ODD

### DEUX SOUS-PROGRAMMES :

- Sous-programme 4 : Coopération et intégration économiques
- Sous-programme 6 : Commerce

### DEUX COMITÉS SECTORIELS :

- Comité directeur des capacités et des normes commerciales (SCTCS)
- Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP)

### QUATRE GROUPES DE TRAVAIL :

- Groupe de travail 6 des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6)
- Groupe de travail 7 des normes de qualité des produits agricoles (WP.7)
- Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU)
- Groupe de travail des partenariats public-privé (WP.PPP)

Rejoignez-nous – engagez-vous !

La participation mondiale à l'élaboration des recommandations et des documents d'orientation est ouverte à toutes les parties prenantes des gouvernements, des organismes de normalisation, des organisations non gouvernementales, du monde universitaire et du secteur privé. Vous pouvez partager votre expertise et votre expérience. Il suffit d'envoyer un courriel au secrétariat.

## Élaboration de recommandations et d'orientations

Le WP.6 et ses sous-groupes élaborent le contenu des recommandations et des orientations sous la supervision du Bureau du WP.6 ; celles-ci sont ensuite présentées à la session annuelle du WP.6 en octobre/novembre de chaque année pour approbation et publication. Tout État membre de la CEE peut participer à la session annuelle pour approuver les travaux et les résultats.



<https://unece.org/trade/wp6>

Commission économique pour l'Europe des Nations Unies

Secrétariat, Groupe de travail des politiques de coopération en matières de réglementation et de normalisation (WP.6)

Commission économique pour l'Europe

Comité directeur des capacités et des normes commerciales

Adresse : Palais des Nations, CH-1211, Genève 10, Suisse

Téléphone : +41 22 917 1298

Courriel : [regulatory.cooperation@un.org](mailto:regulatory.cooperation@un.org) ou [lance.thompson@un.org](mailto:lance.thompson@un.org)